

MAIRIE de FISLIS

68480

Tél. : 03.89.40.71.29

Email : mairie@fislis.fr Site internet : <http://www.fislis.fr>**Séance du Conseil Municipal
du vendredi 5 juillet 2023 à 20h**

Sous la présidence de LIBIS Clément, Maire.

Étaient présents : M. RENGGLI Gérard, Mme STAECHELIN Nathalie, M. SIMON Jean-Paul, Mme IFFENECKER Caroline, M. RICHARD Olivier, Mme LINDER Christine, Mme MONA Régine, Mme DURAND Marie-Michelle

Excusées : M. BRASQUER Pierrick donne procuration à Mme MONA Régine
Mme KUNTZ Armelle -----

Ordre du jour :

1. Planning des travaux sécurité voirie
2. Etat Prévisions des Coupes forêts 2023-2024
3. Rédaction de la convention de l'antenne de téléphonie avec Totem
4. Passage du Tour d'Alsace cycliste le samedi 29 juillet 2023
5. Divers : - permis de construire - ...

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal :

Le compte rendu de la séance du 9 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. Planning des travaux sécurité voirie

Les travaux de raboutage par l'entreprise Eurovia (mandatée par la CEA) sont prévus pour la fin août 2023 dans la rue de Bouxwiller et rue principale. Les travaux préparatoires des rues concernées seront réalisés par l'entreprise Pontiggia dès le 7 août. Les travaux d'enrobé à froid dans la rue des Seigneurs et les travaux de sécurité et de peinture seront réalisés ultérieurement ainsi que l'enrobé de la rue du Jura.

2. Etat Prévisions des Coupes forêts 2023-2024

M. le maire présente l'état prévisionnel des coupes pour 2024., l'ONF suggère de couper 2776 m³ en 2024 dans les parcelles 11 13, 3 et 5 en régénération et amélioration des feuillus. Les prévisions de recettes brutes s'élèvent à 144 660 € (+ 3 560 € de bois sur pieds) pour 107 017 € de dépenses pour 2024. (soit un bénéfice prévisionnel de 41 204 € HT)

Plus de coupes sont programmées en 2024 que la moyenne prévue dans le cadre du plan d'aménagement forestier 2016-2035 à Fislis. Le CM se propose de réaliser une sortie en forêt à l'automne. Le CM approuve à l'unanimité cet EPC 2024.

3. Rédaction de la convention de l'antenne de téléphonie avec Totem

Dans le cadre de l'implantation de l'antenne téléphonique, pour la convention d'occupation temporaire par Totem, de 75 m² de la parcelle 710 section A (longitude 7,23° est, latitude 47,30° nord) dans la forêt de Fislis, M. le maire précise que sa durée sera de 12 ans renouvelable tous les 6 ans à raison de 3 000 €/an. La forêt étant soumise au régime forestier cette convention sera rédigée par l'ONF (frais de 180 €).

Le CM approuve ces conditions de convention à la majorité par 8 voix pour et 2 abstentions.

4. Passage du Tour d'Alsace cycliste le samedi 29 juillet 2023

Comme annoncé précédemment, le Tour Alsace Cycliste passe dans le Sundgau pour une édition spéciale le samedi 29 juillet vers 15h. Cinq bénévoles ont été recrutés et signeront leur engagement pour suivre le règlement de signaleurs de parcours.

5. Divers :

- délégation de compétence pour autorisation d'urbanisme

Hors de la présence de M. Le Maire, M. RENGGLI Gérard adjoint au maire, expose au conseil municipal qu'en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme : « Si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner M RENGGLI Gérard, à cet effet ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré désigne Monsieur Gérard RENGGLI en application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance des autorisations d'urbanisme si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Par cette délibération, M. Renggli Gérard validera la déclaration préalable de travaux de M. le maire Clément Libis pour une véranda à refaire au 4 rue principale

- permissions d'urbanisme : le maire présente les demandes d'urbanisme :

Le permis de construire de Mme Klink Sylvie pour un abri de jardin au 4 rue du Tilleul.

Le permis de construire de M. Cioanca Adrian pour démolition et construction d'une nouvelle maison au 12 rue principale

La déclaration préalable de travaux de M. Nguyen Paul pour une modification de toiture au 30 rue de Linsdorf.

Aucune objection à la réalisation de ces projets n'a été soulevée par le CM

- Recrutement d'un(e) secrétaire de mairie :

Suite à l'appel diffusé sur le site www.emploi-territorial.fr, 8 CV ont été examinés mais seules 3 candidatures répondant aux critères seront convoquées le 6 juillet 2023 en mairie avec le concours du Centre de Gestion du HR. A suivre.

- **Maison Zumkeller :** la maison du 13 rue principale appartenant aux héritiers Zumkeller présente un danger imminent pour le voisinage. Un courrier par envoi recommandé, exigeant la mise en sécurité des lieux, sera adressé aux propriétaires connus de la maison. Compte tenu de la complexité (adresses inconnues) des nombreux prétendants à la succession, une copie sera adressée au notaire chargé du dossier.

- Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** Le maire souhaite créer une commission d'élaboration de ce document. Nathalie Staechelin contactera les personnes volontaires pour participer à la réserve communale de sécurité et établira la liste des cas particuliers. Un exercice avec la population est envisagé tous les 2 ans.

- renouvellement des baux de chasse :

Le locataire actuel souhaite renouveler le loyer de gré à gré avec une demande de baisse à 10 000 €/an (en raison de recrutement de plus jeunes cofermiers)

Après délibération, le CM apprécie la cohérence de l'équipe de chasse en place et ne demande aucune augmentation mais souhaite rester au prix actuel de 12 000 €/an.

Fin de la séance à 22H15 - Prochain CM fixé au vendredi 15 septembre 2023